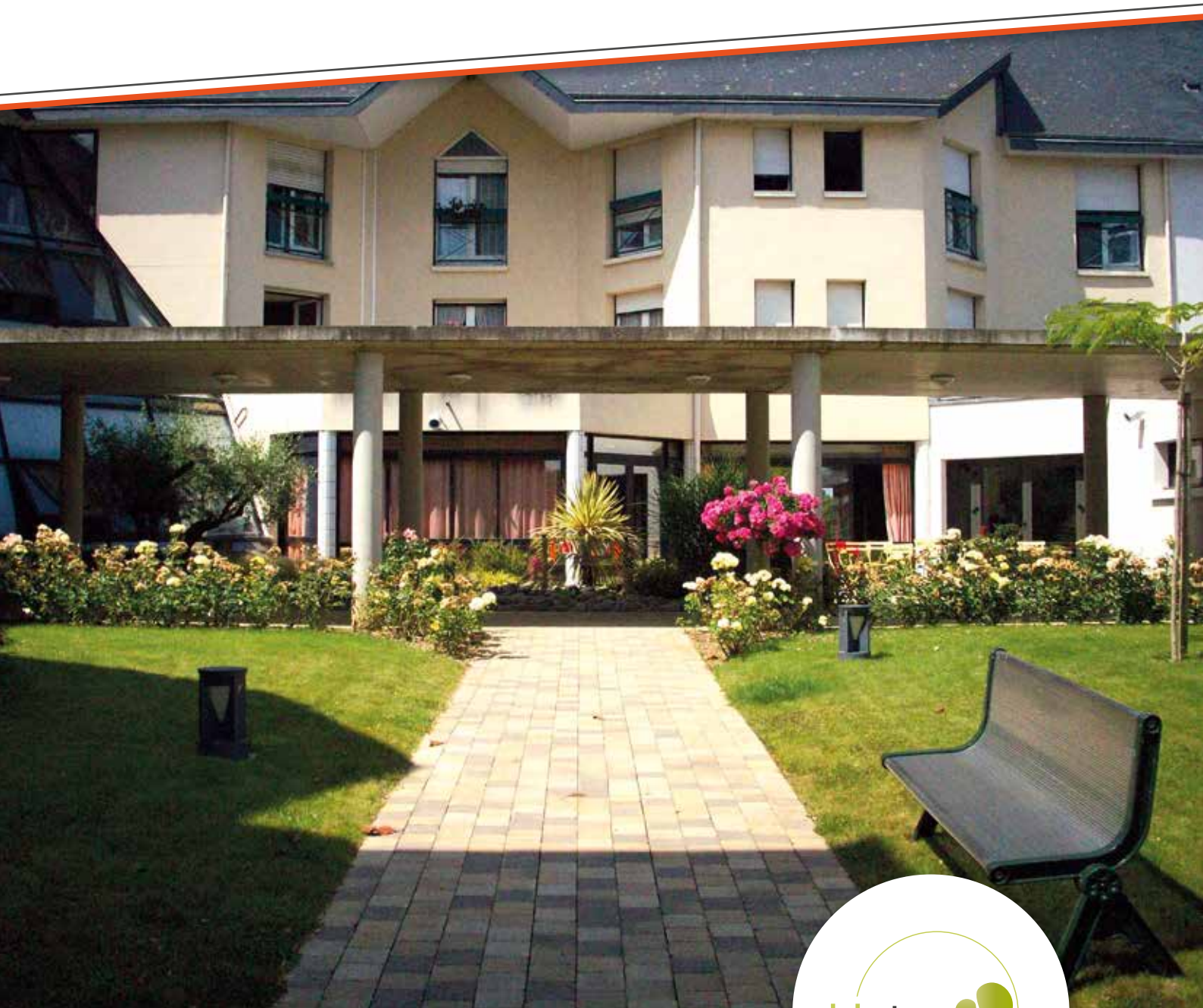




Sainte Anne de Tinténac  
Maison de retraite

# LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

## SAINTE-ANNE TINTÉNIAC



EHPAD SAINTE-ANNE TINTÉNIAC  
1 rue du Prieuré - 35190 Tinténac  
**02.99.23.01.01**  
[contact@tinteniacy.hstv.fr](mailto:contact@tinteniacy.hstv.fr)

<https://tinteniacy.hstv.fr>

# LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

**SAINTE-ANNE  
TINTÉNIAC**



Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de la Maison Sainte-Anne et vous souhaitons la bienvenue.

Vous êtes ici chez vous. Notre maison est la vôtre.

Cet engagement se traduit au quotidien par la volonté de vous offrir un accueil chaleureux et un environnement convivial dans un esprit familial.

Les résidents et les professionnels se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue parmi nous et vous souhaitent un agréable séjour.

*La direction*

## SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P. 3
VOTRE ENTRÉE	P. 4
VOTRE PROJET PERSONNALISÉ	P. 8
VOTRE SÉJOUR AU QUOTIDIEN	P. 9
DONS ET LEGS	P. 14



# PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

---



La Maison Sainte-Anne a intégré le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve, avec laquelle elle partage des valeurs de respect et d'écoute des personnes accueillies, en tenant compte de leur singularité, de leur identité et de leur histoire de vie.

L'établissement a une capacité d'accueil de 93 places : 79 places en hébergement permanent, 4 places en hébergement permanent au sein de l'unité Alzheimer 1,2,3 Soleil, 4 places en hébergement temporaire et 6 places en accueil de jour.

Les chambres sont toutes individuelles.

Un beau jardin favorise les sorties des résidents, pour prendre l'air ou faire une balade dans un environnement sécurisé.

# LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

**SAINTE-ANNE  
TINTÉNIAC**

## VOTRE ENTRÉE



### FORMALITÉS D'ADMISSION

- Un dossier peut être retiré à l'accueil de la structure. Il est le même pour tous les établissements d'Ille-et-Vilaine ; il est composé du dossier administratif et du dossier médical à renvoyer à l'établissement sous pli confidentiel.
- Le médecin coordonnateur étudie le dossier médical et émet un avis en collaboration avec la coordinatrice des soins et l'équipe IDE sur l'adéquation entre les besoins en soins nécessités par l'état de santé de la personne et les capacités d'accueil et d'accompagnement de l'établissement. Une commission d'admission a lieu une fois par mois.
- Une rencontre avec le/la futur(e) résident(e) au sein de l'établissement. Si l'état de santé de la personne ne le permet pas, l'équipe médicale propose une visite à domicile.

**Le bureau d'accueil  
est ouvert  
du lundi au vendredi,  
de 8h30 à 17h30**

#### **Les pièces à fournir**

- Copie du livret de famille ou acte de naissance
- Carte d'identité ou passeport
- Carte Vitale et copie de l'attestation de droits
- Carte de complémentaire santé
- Carte d'invalidité le cas échéant
- Avis d'imposition
- Justificatifs des ressources
- RIB ou RIP
- Le cas échéant, copie du jugement de tutelle ou de curatelle



### **VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE PRÉSENCE NE SOIT PAS DIVULGUÉE**

Vous pouvez demander à ce que votre identité ne soit pas révélée pendant votre séjour dans l'établissement. Aucune information sur votre présence ou votre état de santé ne sera alors communiquée à quelque personne qui en ferait la demande, y compris vos proches.

## **FRAIS DE SÉJOUR ET AIDES**

Ils sont établis sur la base d'un prix de journée comprenant

- les frais d'hébergement : ils couvrent les dépenses du personnel non soignant, d'hôtellerie, de restauration, d'animation, d'administration,
- et une quote-part de dépendance, calculée en fonction du niveau de dépendance de la personne en référence à une grille d'évaluation nationale, qui couvre une partie des dépenses du personnel d'accompagnement et de soins.

Chaque année, les tarifs d'hébergement et de dépendance sont fixés par le Conseil départemental.

Les dépenses de soin sont prises en charge par l'Assurance Maladie.

Le règlement s'effectue à terme échu. Il peut se faire par chèque, virement ou prélèvement automatique (le 15 de chaque mois, pour le prélèvement).

Un dépôt de garantie équivalent à 30 jours d'hébergement est demandé à l'admission.

Selon vos revenus, vous pouvez obtenir des aides financières : aide sociale (compétence qui relève du département) et allocation logement (auprès de la CAF ou MSA). Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous adresser à l'accueil qui vous orientera vers les bons interlocuteurs.

# LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

**SAINTE-ANNE  
TINTÉNIAC**

## CONTRAT DE SÉJOUR

Lors de l'admission, un contrat de séjour est établi. Il précise les droits et obligations de l'établissement, ainsi que les vôtres. Il définit les objectifs de l'accompagnement, les conditions de séjour et d'accueil, ainsi que les conditions de participation financière ou de facturation.

Le contrat de séjour vous est remis à votre arrivée ou dans les 15 jours suivants votre admission au plus tard. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec attention. Il doit être signé dans le mois qui suit l'admission.

En complément, un règlement de fonctionnement de l'établissement vous sera remis.

## VOUS SOUHAITEZ DÉSIGNER **UNE PERSONNE DE CONFIANCE**

À tout moment au cours de votre séjour, vous pouvez désigner une personne de confiance. Ce peut être un parent, un proche, votre médecin traitant... Cette personne sera consultée sur votre volonté au cas où vous seriez dans l'incapacité de l'exprimer vous-même.

Si vous le souhaitez, cette personne de confiance pourra vous accompagner dans vos démarches liées à votre état de santé et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

Cette désignation est faite par écrit et cosignée par la personne désignée. Elle est révisable et révocable à tout moment.

Cette désignation est un droit qui vous est offert, elle ne constitue pas une obligation.

Pour les personnes qui bénéficient d'une mesure de protection judiciaire (tutelle, ...) pour les actes relatifs à la personne, la désignation de la personne de confiance est soumise à l'autorisation du Conseil de familles, s'il est constitué ou du juge des tutelles.

## VOUS SOUHAITEZ DÉSIGNER **UNE PERSONNE À PRÉVENIR**

La personne à prévenir a un rôle différent de la personne de confiance. C'est la personne qui sera contactée par l'équipe soignante en cas d'événement particulier au cours de votre séjour.

Personne de confiance et personne à prévenir peuvent être les mêmes ou pas.

## POUR LES MAJEURS PROTÉGÉS

La personne protégée participe à la prise de décisions concernant sa santé en donnant son consentement libre et éclairé après avoir reçu les informations et préconisations requises qui devront être adaptées à ses facultés de discernement.

Pour une tutelle, le tuteur bénéficie d'un droit à l'information sur l'état de santé du majeur. Ces informations vont lui permettre d'assister le patient dans son choix et si la situation l'exige, d'autoriser l'acte proposé.

La personne sous sauvegarde de justice ou curatelle, conserve le pouvoir de prendre, seule ou assistée, la décision qui la concerne. Le représentant légal ne pouvant se substituer à elle.

En cas d'urgence ou si l'état de santé du majeur protégé rend nécessaire une intervention thérapeutique, le médecin sera en mesure de prodiguer les soins appropriés. De même si le refus d'un traitement par le tuteur risque d'entraîner des conséquences graves pour la santé du majeur sous tutelle, le médecin délivrera les soins indispensables.

La personne protégée, à l'exception du majeur sous tutelle, a la possibilité de désigner la personne de confiance de son choix ; quant au majeur sous tutelle, le juge des tutelles a la possibilité de confirmer la mission de la personne de confiance désignée antérieurement à la mise sous protection tutélaire.

## VOUS SOUHAITEZ TRANSMETTRE DES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Les directives anticipées indiquent vos souhaits relatifs à la limitation, voire à l'arrêt d'actes ou de traitement, dans le cas où vous seriez dans l'incapacité d'exprimer votre volonté.

Ainsi, si vous ne pouvez plus vous exprimer, le médecin devra les rechercher le plus tôt possible afin d'en prendre connaissance et de les respecter.

Elles s'imposeront au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement, sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à l'évaluation complète de la situation et lorsque les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale.

Dans ce cas, le médecin doit rendre sa décision à l'issue d'une procédure collégiale inscrite dans le dossier médical. La décision de refus de directives anticipées est portée à la connaissance de la personne de confiance ou à défaut, de la famille ou des proches.

Il est donc important d'informer votre médecin et vos proches de leur existence et de leur lieu de conservation afin qu'elles soient facilement accessibles.

Elles sont valables sans limitation de temps mais vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment.

**Ainsi, vous pouvez rédiger vos directives anticipées sur un formulaire ou sur papier libre qu'il faudra dater et signer.**

Si vous êtes dans l'impossibilité d'écrire, vous pouvez demander à deux témoins, dont votre personne de confiance lorsqu'elle est désignée, de le faire pour vous et d'attester que le document est l'expression de votre volonté libre et éclairée.

Le service administratif et l'équipe médico-soignante sont à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

# LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

**SAINTE-ANNE  
TINTÉNIAC**

## VOTRE PROJET PERSONNALISÉ

Dans les semaines qui suivent votre arrivée, nous construisons ensemble votre projet personnalisé afin de répondre au mieux à vos habitudes de vie et de vous aider à conserver votre autonomie.

Il s'agit d'une démarche participative et collective afin de donner du sens à votre vie dans l'établissement, dans le respect de vos attentes et de vos capacités.

Le projet personnalisé est évolutif dans le temps. Sa mise en œuvre et son suivi sont pilotés et coordonnés par la coordinatrice des soins et la psychologue, en lien avec l'ensemble de l'équipe médico-soignante.





# VOTRE SÉJOUR AU QUOTIDIEN

## VOTRE ENVIRONNEMENT

### VOTRE LIEU DE VIE

L'établissement est situé dans le centre de Tinténiac, vous permettant un accès direct aux commerces de première nécessité (boulangerie, marché...). A proximité également, vous pourrez, si vous le souhaitez, profiter du canal d'Ille-et-Rance qui relie Rennes à Saint-Malo. De plus,

l'établissement est entouré d'établissements scolaires, permettant un réel partenariat inter générationnel.

L'établissement dispose de 87 chambres individuelles.

### VOTRE CHAMBRE

Toutes les chambres sont des chambres individuelles, disposant d'un cabinet de toilette et de wc, et/ou d'une douche.

L'établissement met à votre disposition le matériel médical dont vous avez besoin. Nous vous invitons par ailleurs à personnaliser au maximum votre chambre avec mobilier et effets personnels.



Si vous constatez un défaut de fonctionnement dans votre chambre (panne électrique, fuite d'eau...), nous vous remercions de le signaler au personnel de votre service.

# LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

## SAINTE-ANNE TINTÉNIAC

### VOTRE BIEN-ÊTRE

#### RESTAURATION

- Une salle de restaurant claire et spacieuse se trouve au rez-de-chaussée, pour les personnes ayant besoin d'être aidées par les professionnels pour les repas, des salons sont à disposition dans les étages.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez déjeuner avec votre proche en réservant une semaine à l'avance auprès du secrétariat.
- L'équilibre alimentaire est au cœur des préoccupations de l'établissement. Les menus élaborés par le chef cuisinier sont travaillés avec une diététicienne. Les goûts des résidents sont pris en compte dans la mesure du possible avec notamment des plats de substitution qui sont proposés à chaque repas. De plus, l'établissement propose différentes textures de repas adaptées aux capacités de chaque résident.

Une commission restauration est proposée chaque trimestre aux résidents ; ce qui leur permet de formuler des souhaits sur les menus proposés.



- Le petit-déjeuner est servi en chambre ou au salon de l'étage entre 7h30 et 10h. Le déjeuner est servi à 12h au restaurant ou au salon de l'étage. Une collation est proposée en chambre à 16h. Le dîner est servi à 18h30 au restaurant ou en chambre avec un plateau repas. Enfin, sur demande, la nuit, l'établissement propose une collation.

#### TÉLÉPHONE / TÉLÉVISION / WIFI

- Le résident peut disposer d'une ligne téléphonique dans sa chambre moyennant un abonnement mensuel.
- Il peut également installer une télévision s'il le souhaite.
- L'établissement dispose du wifi.

#### COURRIER :

- Le courrier est distribué aux résidents, ou le résident lui-même peut le récupérer à l'accueil, après le passage du facteur chaque jour.

#### LINGE / ENTRETIEN DU LOGEMENT :

- Pour être entretenu par nos soins, les vêtements doivent être marqués à votre nom. Le marquage peut être réalisé par le service lingerie.
- L'entretien de la chambre est réalisé plusieurs fois par semaine par les professionnels du service bionettoyage.

#### ARGENT ET OBJETS DE VALEUR

- L'établissement vous déconseille de conserver argent et objets de valeur.

## SERVICES DIVERS : COIFFURE, PÉDICURE

- Des coiffeuses extérieures se déplacent au sein de l'établissement. L'établissement met à disposition un salon de coiffure.
- Des pédicures-podologues se déplacent également au sein de l'établissement.
- Bibliothèque

Une bibliothèque est à votre disposition, au salon du premier étage.

## VOS ACTIVITÉS

### ANIMATION

L'animation est un service essentiel au sein de notre établissement. Une animatrice à temps plein propose des activités collectives ou individuelles du lundi au samedi. Des sorties sont proposées chaque semaine ; l'établissement disposant d'un minibus adapté aux personnes à mobilité réduite.

Exemples d'activités proposées : jeux de société, ateliers mémoire, activités manuelles, gymnastique (avec des professeurs diplômés), ateliers culinaires, art-thérapie (avec une intervenante extérieure), cinéma, bowling, restaurant, journées festives à thème, spectacles de musique, échanges inter-ehpad et repas conviviaux en petits groupes...



- Visites et sorties :

Les visites peuvent se faire à toute heure de la journée. Les résidents peuvent également sortir en famille, ou s'absenter pour « convenance personnelle ». Le service infirmier doit être prévenu.

De plus, l'établissement a créé de nombreux partenariats notamment avec des écoles permettant ainsi de véritables échanges intergénérationnels.



L'établissement utilise l'application **FAMILEO**, qui permet les échanges entre le résident et les membres de sa famille, à travers une « gazette papier » personnalisée.

# LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

## SAINTE-ANNE TINTÉNIAC

### AUMÔNERIE

L'aumônerie catholique est un service de l'établissement.

Les aumôniers et les membres d'aumônerie ont la charge d'assurer le service du culte auquel ils appartiennent et d'assister les résidents qui en font la demande par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leur famille.

C'est un service d'Eglise dont la mission est :

- d'être à l'écoute des personnes accueillies et de ceux qui les entourent,
- d'être une présence fraternelle, respectueuse du cheminement de chacun, porteuse de vie et d'espérance.

La présence d'aumônerie est celle d'une

équipe. L'aumônier est envoyé en mission par l'Evêque et reconnu par l'Etablissement.

Dans une attitude d'ouverture, l'équipe d'aumônerie entretient des relations de fraternité avec les représentants des autres cultes. L'équipe est attentive aux désirs des résidents et, si besoin, leur propose de les mettre en relation avec les représentants de la religion de leur choix.

Pour signaler une demande, vous pouvez vous adresser à l'accueil.

Une messe est célébrée deux fois par mois, le vendredi, à 15 heures.

### LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Le conseil de la vie sociale est une instance qui vise à associer les usagers (vous, vos proches) au fonctionnement de l'établissement. Il se compose de représentants des personnes accueillies, des familles, du personnel de l'établissement et de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve.

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant la vie et le fonctionnement des services de l'établissement, sur l'évolution des réponses à apporter.

Il est associé à la démarche d'amélioration de la qualité notamment sur :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne des services ;
- Les activités, l'animation socioculturelle ;
- Les services thérapeutiques ;
- Les projets de travaux et d'équipements ;
- La nature et le prix des services rendus...



Vous trouverez en pièce jointe les coordonnées des représentants des usagers de l'EHPAD Sainte-Anne. Vous ou vos proches pouvez les contacter en vous référant au panneau d'affichage dédié au conseil de la vie sociale.

### ASSOCIATIONS BÉNÉVOLES

En dehors du personnel de l'établissement, des bénévoles d'associations peuvent vous

apporter un soutien et vous accompagner au quotidien.

## VOTRE SANTÉ

### VOTRE MÉDECIN TRAITANT

Vous conservez le libre choix de votre médecin traitant, ainsi que de tous les professionnels médicaux et paramédicaux.

Le paiement des honoraires des intervenants extérieurs reste à votre charge.



### LES PROFESSIONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT

Une équipe pluridisciplinaire est à vos côtés pour vous accompagner et faciliter votre quotidien.

- **Médecin coordonnateur**

Responsable du projet médical de l'établissement, il supervise la qualité et la permanence des soins. Il préside la commission gériatrique de l'établissement.

- **Coordinatrice des soins**

Elle encadre les équipes soignantes et est garante de la qualité des soins.

- **Infirmiers**

Ils assurent les soins infirmiers prescrits par votre médecin traitant. Ils distribuent et parfois administrent les médicaments. Ils peuvent vous donner des conseils en matière de prévention et d'éducation à la santé.

- **Aides-soignants, aides-médico-psychologiques, agents de soins en gérontologie.**

Ils assurent les soins d'hygiène et de confort. Ils vous accompagnent dans les actes de la vie courante et dans le maintien de votre autonomie.

- **Psychologue**

Elle est à votre écoute (et à l'écoute de votre famille) deux jours par semaine. Vous pouvez demander à vous entretenir avec elle en toute confidentialité.

- **Ergothérapeute**

Présente du lundi au vendredi, l'ergothérapeute est à votre disposition pour vous conseiller sur le matériel médical dont vous pouvez avoir besoin.

- **Diététicienne**

Elle intervient une fois par an a minima pour le suivi individualisé de l'alimentation de chacun des résidents.

Dans le cadre de votre parcours de soins, les équipes médico-soignantes sont amenées à travailler avec les intervenants libéraux (médecin généraliste, dentiste, kinésithérapeute, orthophoniste...) et des partenaires externes, tels que le service d'hospitalisation à domicile (HAD), l'équipe mobile de soins palliatifs, les gériatres des différents secteurs...

De nombreux autres professionnels œuvrent à votre bien-être : personnels administratifs, techniques, d'animation, de restauration, d'hôtellerie, de blanchisserie... N'hésitez pas à faire appel à eux.

# LIVRET D'ACCUEIL EHPAD

**SAINTE-ANNE  
TINTÉNIAC**

## DONS ET LEGS

Pour vous, pour vos proches,

pour nous aider à toujours mieux vous accueillir et vous soigner, vous pouvez faire un don à l'EHPAD Sainte-Anne.

Grâce à votre générosité, nous pourrons :

- Innover dans nos pratiques médicales, de soin et d'accompagnement,
- Améliorer les conditions de vie des personnes accueillies,
- Répondre à des besoins non couverts par les financements classiques

Merci !

### Comment donner ?

Il suffit d'adresser votre chèque libellé à l'ordre de l'EHPAD SAINTE-ANNE à l'adresse suivante :

1 rue du Prieuré  
35190 TINTENIAC

### LE SAVIEZ-VOUS ?

66% du don est déductible de l'impôt sur le revenu.

Un don de 100 euros ne vous coûtera au final que 34 euros.



### LISTE DES ANNEXES

Charte des droits et libertés de la personne accueillie  
Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante  
Règlement de fonctionnement  
Coordonnées des représentants des usagers



# « Faire fleurir l'hospitalité »



## L'HOSPITALITÉ SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE (HSTV)

L'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve est composée de neuf établissements sanitaires et médico-sociaux à but non lucratif (hôpitaux, cliniques, EHPAD, foyers de vie) situés en Bretagne et Provence. HSTV a été créée

en 2010 par la Congrégation des Sœurs hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve pour conforter et développer ses établissements dont certains existent depuis plus de 350 ans.

En savoir plus : [www.hstv.fr](http://www.hstv.fr)



La Congrégation des Sœurs hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve a été fondée en 1661 par le Père Ange Le Proust, considéré comme le Saint-Vincent-de-Paul de Bretagne. Les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve sont hospitalières : elles ont fait le choix d'accueillir et de prendre soin de la personne malade, handicapée et/ou âgée. A cette vocation première se sont ajoutés l'enseignement et l'éducation des jeunes, ainsi que des missions à l'étranger. Dans leurs établissements, elles s'attachent à « faire fleurir l'hospitalité », selon l'esprit du fondateur, afin que chaque personne accueillie soit reconnue dans sa dignité et trouve la convivialité, le respect et l'environnement chaleureux dont elle a besoin.

En savoir plus :

[www.congregation-stv.org](http://www.congregation-stv.org)

### « PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER »

HSTV accueille, soigne et accompagne toute personne fragilisée par la maladie, l'âge, le handicap ou l'addiction, quelles que soient son origine, sa situation sociale et ses préférences religieuses. HSTV se met plus particulièrement au service des plus faibles et des plus démunis, dans le respect des valeurs portées par la Congrégation depuis plus de 350 ans.

L'engagement de tous les professionnels dans la qualité des soins dispensés, dans l'écoute attentive portée aux demandes des patients et des résidents, ainsi que dans la mise en place et l'animation des instances représentatives des usagers et le développement de l'expérience usager, ont été récompensés par deux fois par le Ministère de la Santé : HSTV a reçu le label « Droits des usagers de la santé » en 2015 (label national) et en 2019 et 2020 (label régional). N'hésitez pas à nous faire part de toute remarque ou suggestion sur votre prise en charge, que nous souhaitons sans cesse améliorer. Vous pouvez vous adresser aux cadres de santé ou écrire directement à la direction.

HSTV en quelques chiffres :

- 9 établissements
- 14 sites
- 2450 lits et places
- 50 000 personnes soignées et hébergées chaque année
- 2400 salariés

Nos valeurs :

- L'accueil
- L'attention aux plus pauvres
- Le respect de la vie
- Le service
- La collaboration
- Des soins de qualité



Sainte Anne de Tinténiac  
Maison de retraite

MAISON DE RETRAITE SAINTE-ANNE  
1 rue du Prieuré - 35190 Tinténiac  
**02.99.23.01.01**  
*contact@tinteniac.hstv.fr*



<https://tinteniac.hstv.fr>